

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 octobre 2022

N° 21.2  
Chrono 16476

Rapporteur : **Monsieur Franck MARTIN**

Service : **Direction du Commerce et de l'Artisanat**

Commission : **1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE**  
**3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION**  
**GENERALE**

Objet : **Création d'une mission d'information et d'évaluation de la Gare du Sud.**

---

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1311-2 et suivants, L.2121-22-1 et L.2121-29,

**Vu** le règlement intérieur de Conseil municipal, notamment ses articles 38 et suivants,

**Vu** le courrier du 20 septembre 2022 de demande de création d'une mission d'information et d'évaluation de la Gare du Sud, de mesdames Sylvie BONALDI, Juliette CHESNEL-LE ROUX, Hélène GRANOULLAC, messieurs Fabrice DECOUPIGNY et Jean-Christophe PICARD,

**Vu** le courrier du 20 septembre 2022 de demande de création d'une mission d'information et d'évaluation de la Gare du Sud de madame Gaëlle FRONTONI et monsieur Bernard CHAIX,

**Vu** le courrier du 20 septembre 2022 de demande de création d'une mission d'information et d'évaluation de la Gare du Sud, de mesdames Valérie DELPECH, Geneviève POZZO DI BORGIO, Odile TIXIER DE GUBERNATIS, messieurs Jean MOUCHEBOEUF, Philippe SCEMAMA, Philippe VARDON et Thierry VENEM,

**Considérant** que l'article L.2121-22-1 du code général des collectivités territoriales dispose notamment que dans les communes de 20 000 habitants et plus, le Conseil municipal, lorsqu'un sixième de ses membres le demande, délibère sur la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal,

**Considérant** que mesdames Sylvie BONALDI, Juliette CHESNEL-LE ROUX, Hélène GRANOULLAC, Gaëlle FRONTONI, Valérie DELPECH, Geneviève POZZO DI BORGIO, Odile TIXIER DE GUBERNATIS et messieurs Fabrice DECOUPIGNY, Jean-Christophe PICARD, Bernard CHAIX, Jean MOUCHEBOEUF, Philippe SCEMAMA, Philippe VARDON et Thierry VENEM ont sollicité la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la Gare du Sud afin de « *comprendre les dysfonctionnements apparus dans le dossier de la Gare du Sud, depuis la signature le 6 juin 2018, avec la société Banimmo France (devenue Urban Renaissance Développement), d'un bail emphytéotique administratif ayant pour objet l'aménagement et l'exploitation de l'ancienne halle de la Gare du Sud* »,

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 13 octobre 2022*

**N° 21.2**  
*Chrono 16476*

Rapporteur : **Monsieur Franck MARTIN**

Service : **Direction du Commerce et de l'Artisanat**

Commission : **1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE**  
**3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION**  
**GENERALE**

Objet : **Création d'une mission d'information et d'évaluation de la Gare du Sud.**

---

**Considérant** que l'article 40 du règlement intérieur du Conseil municipal indique que cette mission est présidée par le maire ou son représentant et qu'elle est composée par ailleurs de 9 membres du Conseil municipal élus dans le respect de la représentation proportionnelle, selon les règles du scrutin proportionnel au plus fort reste,

**Considérant** que suivant l'article 39 du règlement, le Conseil municipal délibère sur la création de la mission à l'issue des dossiers inscrits à l'ordre du jour,

**Considérant** que la mission ne peut excéder une durée de 6 mois à compter de la date de délibération qui l'a créée,

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

- 1. approuver la création d'une mission d'information et d'évaluation de la Gare du Sud, présidée par le Maire ou son représentant et composée de 9 membres,**
- 2. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**